



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Le lundi 3 décembre 2012  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 novembre 2012

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Adoption d'un calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal et du Comité exécutif pour l'année 2013

5.2 Renouvellement du portefeuille d'assurances générales pour l'année 2013

5.3 Proclamation de la « Journée contre l'intimidation »

5.4 Avis de révision des conditions financières de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

6. **Finances municipales**

6.1 Renonciation aux dépenses de recherche et de secrétariat selon les articles 474.0.1 à 474.0.5 de la *Loi sur les cités et villes* pour l'année 2013

7. **Ressources humaines**

— — — —

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 Engagements de la Ville à l'égard du projet de construction d'une deuxième patinoire à l'aréna Marcel-Larocque

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Modification à la politique de partage des coûts pour la réfection et l'amélioration des infrastructures dans les rues existantes

9.2 Octroi du contrat suivant :

9.2.1 SA-782-AD-12 Services professionnels pour la valorisation agricole des biosolides

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement

10.1.1 Pose de panneaux « ARRÊT » obligatoire pour de futures rues situées dans le secteur sud de la municipalité

10.1.2 Pose de panneaux « ARRÊT » obligatoire sur les futures rues situées dans le secteur Haut-Saint-Jacques

10.1.3 Pose d'un panneau « ARRÊT » obligatoire sur la rue Jacques-Cartier Nord / rue Victoria

10.1.4 Interdiction de stationner sur la rue Victoria

10.1.5 Interdiction de stationner sur la rue Payette

10.1.6 Interdiction de stationner sur la rue Saint-Jacques

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2058-TP-12 Fourniture d'un camion de type châssis 2012 avec nacelle

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2012-2883 Monsieur Jean-Luc Grégoire – Immeuble situé au 217, rue Harris

13.1.2 DDM-2012-2885 Excavations Bisailon inc. – Immeuble situé au 1065, rue des Carrières

13.1.3 DDM-2012-2890 Gestion J.P. Lalonde – Immeuble situé au 725, 4<sup>e</sup> Rue

13.1.4 DDM-2012-2893 Enseignes Pattison Sign Group – Immeuble situé aux 91-93, avenue Conrad-Gosselin

- 13.1.5 DDM-2012-2897 Steven Lefebvre – Immeuble situé au 544, avenue Masseau
- 13.1.6 DDM-2012-2898 Julie Duval et Francis Gauthier – Immeuble situé au 57, avenue Bessette
- 13.1.7 DDM-2012-2873 Daniel Arcoite – Immeuble situé au 237, rue Chalifoux
- 13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel
- 13.2.1 UC-2012-2894 Enseignes Pattison Sign Group – Immeuble situé au 95, avenue Conrad-Gosselin
- 13.2.2 UC-2012-2896 Yves Goupil – Immeuble situé au 1040, rue Baillargeon
- 13.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.3.1 PIA-2012-2813 Éric Perron – Immeuble situé au 230, 2<sup>e</sup> Avenue
- 13.3.2 PIA-2012-2892 Pierre Bernard – Immeuble situé au 231, rue Saint-Jacques
- 13.4 Adoption du second projet du règlement suivant :
- 13.4.1 Règlement n<sup>o</sup> 1128
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> 0651, et ses amendements, dans le but :
- d'agrandir la zone C-1015 à même une partie de la zone C-1508, située sur la rue Saint-Jacques, entre les rues Champlain et Jacques-Cartier Nord;
  - de supprimer la note « N023 », laquelle prohibe les logements au rez-de-chaussée dans la zone C-1508 ainsi réduite;
  - d'agrandir la zone I-1421, à même une partie des zones I-1418 et C-1081, située au sud de la rue Aubry et à l'ouest du boulevard Industriel;
  - d'autoriser l'usage C9-02-14 « Service d'entreposage » dans la zone I-1421 ainsi agrandie;
  - de remodeler le découpage des zones I-3558 et I-3559 situées au sud-est de l'intersection formée par les rues Lucien-Beaudin et James-Brodie;
  - d'autoriser l'usage C9-01-06 « Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions » dans la zone I-3558 ainsi modifiée;
  - d'autoriser la classe 3 (Service ou vente d'aliments ou de repas préparés sur place) du groupe Commerce et service (C) dans la zone C-5055, située sur le côté est de l'intersection formée par la Route 133 et la montée Bertrand;
  - d'autoriser les usages C10-01-01 (Bar) et C4-01-03 (Salle de spectacle sans nudité) comme usage accessoire à un usage principal C3-01-01 (Restaurant) dans la zone C-5511, située sur le côté sud de la Route 104, près de la rue de la Croisetière »

14. **Avis de motion**

14.1 **Règlement n° 1132**

« Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2013 »

15. **Règlements**

15.1 **Règlement n° 1120**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone I-2771 à même une partie des limites de la zone I-2772 et d'y autoriser les usages de la sous-classe C9-03 « Véhicules » dans la zone I-2772. Ces zones sont situées au sud de la rue Gaudette ;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone P-1606, située aux intersections des rues Trinitaires, Dollard et Frontenac, afin de remplacer la sous-classe d'usage P4-01 spécifiquement permis par P1-03 « Religion » »

15.2 **Règlement n° 1122**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-2623 à même une partie de la zone H-2500, située au nord-ouest de l'intersection formée par le boulevard Saint-Luc et le chemin Saint-André ;
- de créer la zone H-5599 à même une partie de la zone C-5511, afin de supprimer les usages du groupe commerce et service (C) présentement autorisés et de permettre des bâtiments ayant 3 étages pour la classe d'usage trifamiliale. Cette zone est bornée au nord par la route 104 et au sud par la voie ferrée, entre la rue Croisetière et le 3<sup>e</sup> Rang ;
- d'autoriser dans la zone P-1021 l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à l'usage principal C4-02-09 «Centre sportif, piscine ou gymnase», laquelle zone est située au nord-est de l'intersection formée par les rues Laurier et Saint-Louis »

15.3 **Règlement n° 1123**

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but d'agrandir le « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés commerciaux » »

15.4 **Règlement n° 1126**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but de supprimer la classe 7 du groupe « Commerce et service (C) » présentement autorisée dans la zone C-1052, située le long de la rue Douglas, à l'ouest de celle-ci »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

16.1 Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 8 novembre 2012

16.2 Certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 1118

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**